

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 95 (1959)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX 14 NOVEMBRE 1959

396
XCV^e ANNÉE — N^o 40

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

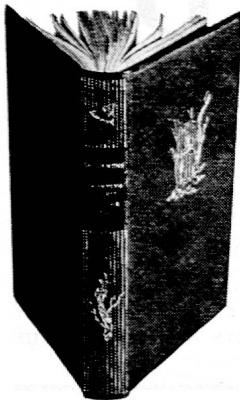
ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Lino de Michel Lanier

Nos dernières publications

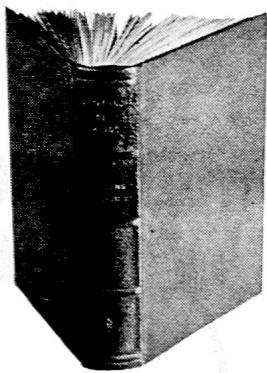


No 335

Charles Dickens Œuvres

La « Petite Dorrit », « Olivier Twist », 8e volume de la collection « Arbre-Lyre ». Format 15×21 cm. Reliure souple marocco rouge, impression or fin, signet. 1050 pages sur papier bible.

Fr. 17.—

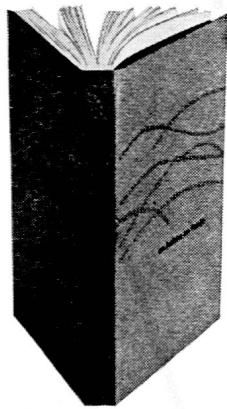


No 336

Les liaisons dangereuses

Roman de Choderlos de Laclos. Introduction de Dominique Aury. Collection « Festival ». Format 15×21 cm. Reliure pleine peau tilleul. Impression deux couleurs. 12 illustrations en héliogravure. Gardes couleurs. 580 pages.

Fr. 18.—



No 338

Un Balcon en Forêt

Roman de Julien Gracq. Maquette de P.-M. Comte. Reliure pleine toile fine beige.

Fr. 6.60

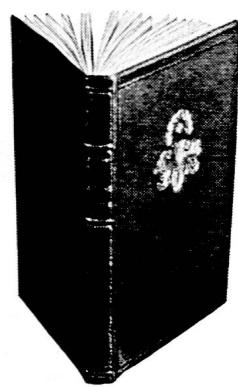


No 337

Civilisation grecque

d'Euripide à Alexandrie, par André Bonnard. 36 illustrations en héliogravure, frontispice de Hans Erni. Carte. 360 pages Format 18×24 cm. Volume broché sous papier cristal.

Fr. 12.—



No 342

Un journal de Russie

Par Arthur Nisin. **Prix littéraire 1959 de la Guilde du Livre.** Reliure marocco souple vert, impression or fin. Une découverte, un chef-d'œuvre.

Fr. 6.60



R.N. 1

La Fleur et le Gibet

Dessins sans paroles d'Urs. Premier volume de notre collection « Le Rose et le Noir ». Couverture et impression en deux couleurs.

Fr. 3.50

Rappel :

Découverte de la Peinture

par René Berger.
Une méthode de connaissance que tout membre du corps enseignant devrait posséder.

La Guilde du Livre

Partie corporative**VAUD****Aux présidents de sections****Admissions**

Comme ces dernières années, de nombreux normaliens et normaliennes dirigent cet hiver des classes du canton. Ils ne savent pas qu'ils peuvent, maintenant déjà, demander leur admission à la SPV, et profiter ainsi de nos assurances (responsabilité civile et protection juridique). Présidents de sections, convoquez-les à vos assemblées d'automne et engagez-les alors à demander leur admission, en leur faisant valoir les avantages dont ils bénéficieront. Nous vous rappelons à ce propos l'article 19 de nos statuts :

Art. 19. — ...tout candidat qui demande son admission entre le 1er octobre et le 31 décembre est admis sans cotisation pour le reste de l'année.

Il va sans dire que votre action pourrait s'étendre aussi à des collègues plus âgés ne faisant pas partie de la SPV !

Candidat au Comité central

Le mandat de notre président du CC, Robert Pasche, de Lausanne, expire à fin janvier prochain. L'assemblée générale de 1960 devra donc lui désigner un successeur. Rappelons (article 39 de nos statuts) que chaque district peut présenter un candidat ou une candidate ; que les membres du CC restent en fonction pendant cinq ans : qu'un membre sortant de charge n'est pas immédiatement rééligible, et qu'il ne peut être pris plus d'un membre du CC dans le même district.

Veuillez donc porter cet objet à l'ordre du jour de vos assemblées de sections. Cependant, la coutume veut que la section de Lausanne ait toujours un de ses membres au Comité central. Robert Pasche étant Lau- sannois, si vos assemblées décident de suivre la coutume, elles laisseraient donc à la seule section de Lau- sanne le soin de désigner un candidat.

Cours de perfectionnement

Nous nous permettons de vous suggérer de demander à l'un des collègues de votre district ayant suivi les cours de français SPV de Crêt-Bérard de donner ses impressions lors de votre assemblée. Votre section pourrait aussi exprimer son avis sur l'opportunité de futurs cours semblables.

Pour terminer, nous formons des vœux pour que votre activité hivernale soit féconde et heureuse.

Le Comité central.

La belle assemblée extraordinaire SPV**RECTIFICATIONS**

Deux erreurs se sont glissées dans l'article du Comité central paru samedi dernier 7 novembre :

Ce ne sont pas 300 collègues qui ont pris part à l'assemblée, mais bien 500 environ. Ce chiffre montre bien l'intérêt soulevé dans le corps enseignant primaire par la future loi qui régira nos écoles.

En fin d'article, il faut lire : « ...le remplacement de la sélection prématuée et à outrance par l'orientation » ; et non « la sélection », ce qui n'a évidemment aucun sens.

Le Comité central.

Château-d'Œx poursuit son action

Dans l'Éducateur du 17 octobre dernier, nous relatons les courageuses mesures de répression décidées par le corps enseignant primaire de Château-d'Œx à la suite d'une vague de délinquance juvénile.

Nous félicitons sans réserve, mais ajoutons qu'il faudra, sans tarder, s'attaquer à la racine du mal. Nos collègues du Pays-d'Enhaut n'ont pas attendu nos remarques : ils ont agi. La presse nous informe en effet que J.-P. Paquier et Ch.-H. Baume (collaboration primaire-secondaire à relever) élaborent un projet de « Maison des Jeunes » ; ils font appel à la collaboration de la jeunesse elle-même d'abord, des autorités et de la population tout entière ensuite. Ils paient de leur personne. Avec l'enthousiasme que nous leur connaissons, ils « font quelque chose ».

Nous ne pouvons que féliciter à nouveau, et former nos vœux pour que se réalisent ces projets.

Pour le Comité central : P. B.

Société vaudoise de TM et RS

Samedi 21 novembre à 14 h. 30, au Collège Classique Cantonal,

Assemblée d'automne.

Causerie de M. H. Parel : Evolution pittoresque du théâtre français, des origines à nos jours.

Cours d'émaillage par notre collègue G. Boisot, les mercredis 18 et 25 novembre et 2 décembre de 18 h. 30 à 20 h. 30, au Collège des Croix-Rouges.

Inscriptions auprès de : M. G. Boisot, Av. d'Epenex 15, Renens.

Finance : Fr. 8.— (Fr. 12.— non membres) à la 1re leçon.

Pour plus de détails, demander la circulaire.

Le Comité.

Maîtresses d'enseignement ménager

Nous rappelons la séance d'automne du 18 novembre, à 14 h. 30, à l'Ecole normale, auditoire des sciences. Conférence de Mme CASAULTA : « Comment acheter et entretenir les vêtements de laine. »

SECTION DE MORGES**Gymnastique**

Les leçons ont repris. Prochain rendez-vous : vendredi 20 novembre à 17 heures.

Pour une soirée scolaire :

La farce de Maître Pathelin

version à 5 personnages, par Gassier des Brulies

Ma classe dispose d'une collection de costumes créés spécialement pour cette farce et la met volontairement à disposition des collègues que cela pourrait intéresser.

S'adresser à J. P. Rochat, maître prim. sup. BLONAY.

GENÈVE

Visite à la Swissair

Le 1er octobre dernier, l'UIG recommençait une série de visites d'entreprises par celle de la Swissair. Si nombreux furent les collègues qui participèrent à cette manifestation qu'il fallut les partager en deux groupes. Une partie commença par aller à Cointrin pour visiter les services hôteliers, du trafic et des réparations. Pendant que l'autre partie se rendait à Corinav, à l'agence de voyages Swissair et au service de réservations.

A la fin de l'après-midi, nous nous sommes réunis au Buffet de la Gare où la Swissair avait fait préparer une collation. Après des remerciements chaleureux à nos hôtes, une discussion s'ensuivit. On posa entre autres aux représentants de la Swissair cette question : « Qu'est-ce que l'économie attend de l'école ? »

Il nous fut répondu : « Pas grand-chose ! Il n'est pas bon que des jeunes gens sortant de l'école entrent immédiatement dans les services de la Swissair. D'ailleurs jusqu'à maintenant la Swissair ne formait pas d'apprentis. Un essai est tenté depuis cette année. Les qualités principales exigées des employés Swissair sont : une grande rapidité d'esprit, de l'entregent (car ils ont affaire à une clientèle) ; la possibilité d'adaptation d'un client à un autre, de l'initiative, la connaissance des langues (en tous cas, le français, l'anglais et l'allemand). Les employés que la Swissair préfère sont ceux qui ont fait un apprentissage dans une agence de voyages. »

Un de nos collègues s'intéressa à la formation des mécaniciens sur avion et à celle des pilotes.

— Un mécanicien à bord doit être déjà mécanicien et avoir travaillé au moins une année à la Swissair (à terre), ensuite il suit un cours de huit mois puis il passe des examens.

Quant au pilote, il doit avoir suivi si possible, une école technique ou une université et savoir trois langues. L'examen d'admission (médical et d'aptitudes) est très sévère. Le futur pilote peut être éliminé pendant ou à la fin du cours. D'où la nécessité pour lui d'avoir une autre profession en cas d'échec. Ensuite il sera co-pilote. Toutefois, la préférence est donnée aux pilotes militaires.

Monsieur Pierrehumbert conclut :

— La Swissair n'attend rien de l'école, cependant certaines des qualités demandées aux employés Swissair doivent être acquises déjà à l'école primaire.

J. T.

Les travaux d'agrandissement de l'aérodrome de Cointrin

En complément de la visite ci-dessus, les membres de l'UIG se retrouvèrent à Cointrin le jeudi suivant 22 octobre pour se documenter sur les travaux d'agrandissement de l'aérodrome.

M. Bratschi, directeur de l'aéroport, nous fit l'honneur et le plaisir de nous conduire lors de cette visite. A l'aide d'un plan, il nous expliqua d'abord les transformations effectuées et projetées, et les motifs de celles-ci : allongement de la piste, construction de la nouvelle aérogare, voies d'accès, aires de stationnement pour les avions, intensité du trafic, tunnel routier, problème des douanes, balisage, etc...

Puis à bord des petits autocars de l'aéroport, l'on gagna l'extrémité nord-est de la piste où l'on put assister aux travaux de bétonnage et à la construction

du tunnel passant sous la piste et conduisant du Grand-Saconnex à Ferney.

De grands travaux qui engloutissent des millions, mais qui se révèlent indispensables, si l'on veut conserver à Cointrin sa valeur et son importance !

Cette visite n'eut pas le caractère « pédagogique » des précédentes, mais n'en fut pas moins extrêmement intéressante.

Nous réitérons à Monsieur Bratschi nos très vifs remerciements pour toutes ses explications, données avec compétence et amabilité.

J. E.

Visite de l'Union de Banques Suisses

Beaucoup d'entre nous n'avaient vu la banque jusqu'ici qu'au travers d'un guichet. Qui aurait imaginé une organisation aussi vaste, des locaux aussi nombreux, des services aussi divers : titres, change, crédit, transferts, monnaie étrangère, virements, accréditifs, archives, safes, classement, portefeuille, contrôle des visas, bourse, documentation, etc... ?

On est loin, très loin du vieux monsieur à col dur, juché sur un siège, alignant des chiffres calligraphiés dans son grand livre et accumulant à longueur de journée des centaines d'additions.

Plus de comptabilité à l'ancienne mode ! Toutes les opérations effectuées par ou pour le client sont consignées sur fiches par perforations. Ce travail s'effectue dans le local des mécanographes. De là les fiches passent dans une pièce voisine, qui ressemble étrangement à un atelier d'usine ; c'est le royaume des machines électroniques : une débauche de petits bruits saccadés et de lampes qui s'allument et s'éteignent. Ces machines trient les fiches et exécutent le programme qu'on leur présente (boulements de comptes, etc.). Le programme ? Un enchevêtrement extraordinaire de fils multicolores ! Performances ? En 3 jours le travail de 3 mois !

Les servants de ces appareils exercent une activité nouvelle, dont l'apprentissage ne connaît pas encore de normes. Il en est de même des mécanographes.

Atmosphère toute différente, et pourtant semblable par son mystère, dans les sous-sols : des centaines, des milliers de portefeuilles, de coffres-forts, dissimulant jalousement or, argent, bijoux, actions et obligations. On songe malgré soi aux propriétaires de ces trésors, à l'utilisation de ces derniers...

Ailleurs les cambistes sont en relations par télex avec le monde entier. Offrir, demander, vendre, acheter, marchander des sommes considérables, telle est l'occupation journalière du personnel préposé à ce service.

Il est impossible de décrire ici tout ce que nous avons vu. Disons encore notre admiration pour les archives, cataloguées sur des rayons à rails mobiles, et pour le contrôle des visas, qui se fait d'un étage à l'autre par télévision !

Comme on le voit, il y a place dans la banque pour des goûts extrêmement variés. Les instituteurs genevois pourront dorénavant informer leurs grands élèves dans ce domaine, comme nous l'a d'ailleurs demandé le directeur, Monsieur de Weck, lors de la très intéressante discussion qui suivit à l'Hôtel Richemond.

Que demande la banque à l'école primaire ?

D'abord donner à nos enfants des qualités morales, et la capacité de concentration pour faire de façon

durable un travail précis. Ensuite une base solide pour la langue maternelle.

Voilà des paroles que l'instituteur approuve sans réserve, mais qui ne manquait pas de l'inquiéter, car il sait mieux que quiconque combien les élèves ont de la peine à se concentrer. Un fondé de pouvoir regrette « le manque d'agressivité au travail » que manifestent les apprentis, ainsi qu'un certain désarroi devant une situation nouvelle. Là aussi l'instituteur connaît la crainte de l'effort des enfants d'aujourd'hui.

Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour remédier à ces défauts. La tâche est ardue, car c'est la vie actuelle, avec tout ce qu'elle comporte de bien et de mal, qui en définitive en est la cause.

Il ne me reste plus qu'à remercier très vivement les organisateurs, en particulier nos aimables guides ainsi que Monsieur de Weck, directeur et Monsieur Croisier, chef du personnel.

En l'absence d'Eric Pierrehumbert, au service militaire, c'est Mademoiselle Marta, première vice-présidente, qui dirigea les débats avec une souriante autorité.

J. E.

† Charles Ramseyer

C'est avec un vif chagrin que nous appris le décès brutal de notre cher collègue et ami, Charles Ramseyer, enlevé à l'affection des siens le 17 août dernier, à l'âge de 70 ans.

Nommé instituteur en 1910, Charles Ramseyer enseigna à l'école de Versoix depuis l'année 1912. Il appartenait à cette génération d'instituteurs qui faisaient carrière dans la commune où ils étaient nés. C'est en 1950 qu'il se retira de l'enseignement, après

avoir exercé les fonctions de maître secondaire rural et de maître principal pendant de nombreuses années. Pendant quarante années, cet excellent pédagogue a formé avec patience, avec une rare compétence, avec beaucoup de cœur, de nombreuses volées d'élèves qui n'ont pas oublié ses précieuses leçons et ses judicieux conseils.

Membre fidèle de l'UIG, Charles Ramseyer faisait également partie de l'Amicale des maîtres secondaires ruraux et participait régulièrement à leurs réunions.

L'attachement de Charles Ramseyer pour sa chère commune de Versoix le poussa très vite à participer activement à la vie publique. Animateur de plusieurs sociétés locales, il devait conquérir rapidement la confiance de ses concitoyens qui l'appelèrent aux fonctions d'adjoint en 1922 et à celles de maire en 1927, poste qu'il occupa jusqu'en 1945. Il assuma avec autorité et dévouement les lourds devoirs de sa charge. Il s'était promis de ne pas abandonner son poste pendant la période des hostilités, malgré son état de santé précaire à ce moment-là. Ce n'est qu'au lendemain de l'armistice qu'il donna sa démission de maire.

Charles Ramseyer avait une forte personnalité. C'était un homme de bien, un pédagogue remarquable, un excellent citoyen, un chef de famille exemplaire, un chrétien convaincu. Il ne transigeait jamais avec les principes, jugeait sainement des choses, agissait toujours avec tact, calme, fermeté.

Nous garderons de Charles Ramseyer le souvenir d'un homme fin, cultivé, spirituel, d'un collègue aimable, d'un excellent ami. Nous exprimons à sa famille, plus particulièrement à sa femme et à ses enfants, notre sympathie émue et respectueuse.

E. B.

*Pour que vos élèves
soient sages,
qu'ils deviennent habiles,
tout en ayant du plaisir,
occupez-les
avec les ouvrages ci-contre :*

Editions SÉLECTION :

JOUONS AVEC DU PAPIER
J'HABILLE MA POUPÉE
TRAVAILLONS AVEC DU RAPHIA
TRESSONS AVEC DU ROTIN
DES ANIMAUX NAISSENT SOUS NOS MAINS
Fr. 5.35 l'exemplaire.

A paraître en décembre :

SAVOIR FAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Editions Fernand NATHAN :

COMMENT JOUER AVEC SES AMIS
COMMENT JOUER TOUT SEUL
COMMENT JOUER QUAND JE SUIS AU LIT
COMMENT JOUER A LA DINETTE
COMMENT JOUER AUX MARIONNETTES
COMMENT JOUER A LA MAISON
COMMENT JOUER LES JOURS DE PLUIE
40 JEUX AMUSANTS
Fr. 4.05 l'exemplaire.

NOUVEAUX JEUX		
ET OCCUPATIONS POUR LES PETITS		Fr. 7.15
TRAVAUX DE VANNERIE ET DE RAPHIA		Fr. 3.90
LA CLASSE RÉCITE, CHANTE ET JOUE		Fr. 3.90

J. Muhlethaler

27, rue des Eaux-Vives, GENÈVE
Tél. (0 22) 36 44 51 - 52 — 1er étage

NEUCHATEL

Conférences officielles

Quelle belle tradition que ces conférences d'automne qui viennent couper si agréablement les jours mélancoliques de novembre !

Une fois de plus, on peut féliciter le Département, organisateur, du choix des conférences, de leur qualité et des personnalités auxquelles il a fait appel.

M. J.-P. Blaser traita d'un sujet de grande actualité et nous fit vagabonder en une heure dans les espaces interstellaires, passer de la lune au soleil, aux planètes, aux étoiles et aux nébuleuses. Il nous parla de l'évolution stupéfiante de la connaissance humaine dans le domaine scientifique. A ouïr les distances inconcevables qui nous séparent des astres, quelle leçon d'humilité nous avons tirée, combien nous avons pu mesurer la vanité de notre orgueil.

Quant à M. Olivier Reverdin, chacun se réjouissait d'entendre sa conférence pour l'avoir apprécié dans ses commentaires sur la politique d'actualité à la radio. M. Reverdin est un grand humaniste qui a pris un contact direct avec la Grèce par des voyages et des séjours annuels. Aussi était-il bien désigné pour faire revivre l'histoire ancienne au travers du récit de ses pérégrinations. Ses évocations enveloppées de poésie eurent la faveur de tout son auditoire.

Un intermède musical fut fort goûté : douze lieder de Schumann exécutés par M. H. Huguenin, baryton à la voix chaude, excellemment accompagné par M. W. Kurz.

Nous tenons à dire notre gratitude à M. Clottu pour la magnifique matinée qu'il nous a offerte et qu'il présida, comme toujours, avec son amabilité souriante.

W. G.

Allocations familiales

Au moment où les autorités nous sollicitent d'étudier ce problème social très actuel, il nous a paru utile de donner ici quelques renseignements sur ce qui a déjà été réalisé dans ce domaine en Suisse ou ailleurs.

En 1945, le peuple suisse adoptait à une très forte majorité une nouvelle disposition constitutionnelle dont nous extrayons, entre autres passages :

« La Confédération est autorisée à légiférer en matière de caisses de compensation familiales. »

« Elle instituera, par la voie législative, l'assurance-maternité. Elle pourra déclarer l'affiliation obligatoire en général ou pour certains groupes de la population et astreindre à verser des contributions, même des personnes non qualifiées pour bénéficier des prestations de l'assurance. Elle peut faire dépendre ses prestations financières d'une participation équitable des cantons. »

Dès lors se posait la question de l'élaboration d'une loi fédérale sur les caisses de compensation pour allocations familiales et sur ces allocations mêmes.

Mais, d'entrée, les avis divergèrent très fortement. L'opinion qui prévalait était que les cantons, de même que les employeurs et les salariés, devaient être les premiers à s'attacher à cette étude avant que la Confédération instaurât un régime fédéral. Une exception fut faite en faveur des travailleurs agricoles et des paysans de la montagne.

En 1957 fut formée une « Commission fédérale d'experts chargée d'examiner l'institution d'un régime fédéral d'allocations familiales ». Y figurent des représentants : de la Confédération, des cantons, des associations les plus importantes de l'économie nationale (employeurs et employés), des organismes de protection

de la famille, des associations féminines, des caisses de compensation, etc., ainsi que des collaborateurs techniques. Une documentation extrêmement abondante et complète a été remise à chaque représentant, concernant même les pays étrangers, tels que la législation en matière d'allocations familiales en Allemagne, Autriche, France et Italie.

C'est le canton de Vaud qui fut le premier à édicter une loi sur les allocations familiales, en 1943. Seize cantons suivirent son exemple de 1944 à 1958.

La plupart des caisses ne versent que des allocations pour enfants qui varient entre 10 et 25 francs par mois. Certaines accordent en outre une allocation de ménage qui s'échelonne entre 10 et 50 francs mensuellement. La caisse de l'industrie horlogère octroie une allocation de naissance s'élevant à 100 francs, celle des filatures se monte à 50 francs.

La limite d'âge est fixée en général à 18 ans, et peut s'étendre jusqu'à 20 ans pour les enfants aux études ou en apprentissage.

Genève est le premier canton à avoir introduit une allocation à la naissance. Fixée primitivement à 15 francs, elle s'élève présentement à 175 francs. A Neuchâtel, elle est aujourd'hui de 200 francs.

Quant à l'allocation familiale ordinaire, elle varie, selon les cantons, entre 10 et 35 francs par mois et par enfant. Neuchâtel donne 25 francs. Genève ajoute encore à l'allocation une somme de 300 francs annuellement pour la formation professionnelle, de 15 à 20 ans.

W. G.

A propos de la réforme de l'enseignement

Trop de monde s'occupe et discute de cette réforme, pensent d'aucuns.

Convient-il d'introduire un interlocuteur de plus dans le débat ?

Le rapport publié dans l'« Educateur » du 19 septembre 1959, bien qu'il n'entre pas au cœur même du problème, mais traite de questions corolaires, a jeté plus d'un collège dans la perplexité. Il n'est peut-être pas superflu que l'un d'eux exprime leurs réserves.

Tout d'abord, une question : Les dispositions préposées, l'échelle d'appréciation notamment, sont-elles appelées à être appliquées aussi en 7e, 8e et 9e années ?

On a le droit d'espérer qu'on sauvegardera une certaine unité de conceptions et de travail entre les deux sections primaires, dans la mesure même où la psychologie des élèves le permet. Si ce doit être le cas, les remarques qui suivent se justifient.

Signification de la note

« La note est un moyen de taxer le niveau de l'enfant » dit le rapport.

...Quand le niveau du lac n'est plus qu'à 428,85 m. ou quand le thermomètre est monté jusqu'à 38°, nous savons ce que cela signifie. Ces chiffres expriment effectivement des niveaux, et il est possible de déterminer la différence de niveau entre l'état précédent et l'état nouveau. Mais un élève qui aura obtenu 4 1/2 d'orthographe en juin, après avoir eu 5 en janvier n'aura pas effectivement accusé un déficit, perdu une partie de ses capacités. En fait, il en aura certainement acquis de nouvelles, dans l'intervalle ! De même, le 5 de math. que deux frères ont obtenu, l'un aux épreuves du bâchot, l'autre en première classique n'indique pas qu'ils soient de même niveau ! Quelle que soit l'échelle adoptée, les notes scolaires n'auront jamais qu'une valeur relative, à moins que, comme pour les aptitudes phy-

siques, on arrive à graduer la totalité des connaissances dans chaque discipline et qu'on puisse, ainsi, déterminer un jour exactement l'échelon, le niveau atteint.

D'autre part, il est évident qu'à moins de modifier fondamentalement la conception actuelle des épreuves il est impossible de déterminer, **par une seule épreuve**, le niveau atteint en arithmétique ou en orthographe, et par conséquent de déterminer ce niveau par une note.

Le rapport ajoute : « La note n'est pas destinée à encourager l'élève ou à contrôler une acquisition en cours d'étude. Elle doit être réservée à la détermination de la promotion. »

Les deux épreuves annuelles prévues ne détermineront pas à elles seules la promotion de l'élève. Le rapport prévoit que celui-ci recevra des bulletins trimestriels pour lesquels il faudra... également donner des notes... des notes pour l'établissement desquelles il faudra bien contrôler des acquisitions en cours d'étude... et le faire comme jusqu'à présent !

Autre écueil, d'aspect sentimental peut-être, mais qui a son importance puisque nos élèves sont des êtres sensibles, non des machines. La note, aux yeux des élèves, des bons élèves surtout, c'est la juste récompense de leur travail. Ils réclament les notes. Et c'est un fait d'expérience qu'ils travaillent avec plus de concentration quand il y a une note au bout. Somme-nous tellement désintéressés dans notre activité pour que nous soyons autorisés à leur faire un grief de travailler pour la récompense ?

Ces réserves faites, les « NORMES D'APPRÉCIATION DES ÉPREUVES » prévues apporteraient un minimum d'égalité de traitement dans l'appréciation des deux épreuves annuelles de nos élèves. Reste le problème de la réalisation ! Pas aussi simple qu'il n'y paraît en théorie !

Changement d'échelle

Si la note doit, et peut, exprimer un niveau, ne serait-il pas souhaitable qu'il y eût parallélisme entre la capacité mesurée et l'échelle ? que la note supérieure indique le niveau supérieur ?

Pourtant, nous ne ferons pas d'objection à ce renversement de l'échelle s'il doit être généralisé, admis dans toutes nos écoles officielles, primaires, secondaires, gymnasiales ou professionnelles. Par contre, nous ne serions pas d'accord si, en modifiant notre échelle, nous devions obliger nos enfants à changer de régime en changeant d'école. La réforme n'aurait plus de sens à notre avis, car la seule justification donnée par le rapport, est loin de nous satisfaire et de nous convaincre : « rupture avec les façons actuelles de penser ! »

Notons en passant que, premièrement, cette rupture ne résoudra ni ne supprimera aucune des anomalies signalées par les rapporteurs dans les sections, deuxièmement que certains des principes affirmés nous paraissent très sérieusement sujets à caution, dès qu'il sont poussés à l'extrême. A trop schématiser et à trop mécaniser nos raisonnements et nos théories, nous oublions peut-être que nos élèves ne sont pas des robots. Cette simple observation, d'ordre tout à fait empirique, expliquerait-elle que nos « réformes », nos changements doivent être si souvent revus et rediscutés ?

Tableau des branches appréciées

Il y a quelques années, nous avons cru devoir diminuer le nombre de ces branches. Voici qu'on en allonge de nouveau la liste. Combien de temps cette formule sera-t-elle bonne ? — Nous ne sommes pas partisans de l'immobilisme, mais ne devons-nous pas

craindre de donner autour de nous l'impression que nous souffrons d'instabilité ?

Le rapport ne dit pas lesquelles de ces branches seront appréciées par des notes, lesquelles le seront par des mentions.

Si la mention se justifie pour les branches dont l'appréciation est toujours, malgré tout, assez subjective, une échelle étalonnée étant impossible par nature (dessin, chant etc.) elle paraît moins indiquée pour les branches où il est possible d'apprécier mathématiquement le résultat. Où est le progrès quand, pour éviter la note, on apprécie un travail de mathématiques par : « bien plus » ou par « bien à très bien plus ». Le seul avantage de ce système, vu par l'élève, c'est d'empêcher celui-ci de calculer mathématiquement sa moyenne et de contrôler l'objectivité de la décision relative à sa promotion ou a sa non-promotion !

La mention n'est-elle pas une complication dans tous les cas où une épreuve de contrôle peut être appréciée par le compte des réponses exactes et des réponses erronées ?

Normes de promotion

« La promotion doit être décidée avant tout sur les résultats en français et en arithmétique » déclare encore le rapport.

Parfait ! Mais la disposition exigeant 5 branches secondaires suffisantes sur huit détruit tout l'effet de cette heureuse disposition puisqu'il suffirait qu'un élève, bien que très doué intellectuellement, ait des notes insuffisantes au dessin, au chant, à la gymnastique et aux travaux manuels pour qu'il échoue. Il faut avoir le courage de vouloir ce que l'on veut.

Et si l'arithmétique et le français sont l'essentiel, renonçons carrément à faire entrer la gymnastique et le chant dans les éléments influant sur la décision relative à la promotion. A cet égard, la formule actuelle nous paraît bonne.

Répartition de l'effectif entre les diverses écoles

La disposition fixant à 20 % le nombre des élèves qu'il convient d'admettre en classique et scientifique, à 40 % ceux qui seront dirigés en moderne, à 30 % ceux qui seront attribués aux classes dites « préprofessionnelles » et à 10 % l'effectif des classes de développement nous heurte. Qu'est-ce qui importe le plus ? Le droit de chacun à suivre l'école qui convient à ses possibilités et à ses goûts, ou bien le souci administratif d'une certaine stabilité des effectifs, partant du nombre des classes ? Est-il admissible qu'un élève soit refusé dans une école publique parce que la norme prévue serait atteinte alors qu'il aurait peut-être été admis l'année précédente ou l'année suivante ? Au point de vue de l'économie même du pays, n'y a-t-il pas un certain danger à vouloir ainsi diriger les apprentissages et les études ?

Simple exemple : Où en serions-nous actuellement si, comme on se le proposait en 1922 on avait interrompu la formation d'instituteurs et d'institutrices pour mettre un terme à la pléthore devenue catastrophique à l'époque ?

On manque d'ingénieurs, on manque de techniciens, on manque de personnel enseignant à tous les degrés. Si selon le mot de H. C. Case, président de l'Université de Boston : « l'esprit de la démocratie est de donner à chacun des chances de grandeur » c'est aussi, pour elle, une nécessité organique. Les portes de nos écoles doivent être largement ouvertes, d'autant plus qu'à l'âge de la sélection tous nos élèves n'ont pas dit le dernier mot de leurs possibilités. *Paul von Allmen.*

Au Locle

La Commission scolaire vient d'adopter un nouveau règlement. L'innovation la plus importante, qui vaut d'être signalée ici, est la réduction très sensible du nombre des membres de la Commission qui passe de 41 à 15. C'est l'expérience concluante qu'a faite La Chaux-de-Fonds ces dernières années. Ainsi, le grand appareil de simple ratification des décisions d'un Bureau disparaît pour faire place à un conseil restreint qui tiendra lieu à la fois de Commission et de Bureau. C'est très certainement une solution heureuse qui, au reste, s'était révélée nécessaire par suite de la très mauvaise fréquentation des commissaires aux séances plénières.

W. G.

DIVERS

Poèmes pour enfants

La CMOPE (Confédération mondiale des Organisations de la profession enseignante) a décidé de rassembler des poèmes destinés aux enfants de 7 à 8 ans, de 10 à 11 ans, et de 12 à 14 ans. Ces poèmes seront ensuite traduits et mis à la disposition des membres de la CMOPE, et de toutes autres organisations intéressées, en vue de permettre aux enseignants de les utiliser pour développer la compréhension internationale.

Toutes les organisations membres de la CMOPE (et la SPR en fait partie) sont priées d'envoyer deux ou trois des meilleurs poèmes pour enfants de leur pays respectif.

Pour la SPR, adresser les poèmes à G. Willemin, case postale no 3, Genève-Cornavin, avant la fin décembre.

La presse enfantine, phénomène social

Deux enfants sur trois lisent cinq illustrés par semaine

Certains condamnent sans hésiter tous les illustrés pour enfants, précisément parce que ce sont des illustrés. L'image, voilà le mal de notre époque, disent-ils en soupirant. Mais c'est toute une tendance de la lecture actuelle qu'il faut juger et non seulement la presse enfantine. Il est certain que la place faite à l'image visuelle et sonore ne va qu'en augmentant, et il est logique que cette tendance affecte tous les moyens de communication. Il ne nous appartient pas de juger les causes.

Les illustrés engendrent la paresse intellectuelle, a dit le Dr. Feldmann, psychiatre.

Ils contribuent certainement à augmenter la paresse intellectuelle qui déjà, est ambiante chez les enfants, dit aussi Mme Loutan, psychologue.

NOMBREUSES sont les personnes qui ont exprimé ces plaintes, éducateurs, parents, écrivains, et... bibliothécaires !

« Dans tous ces illustrés, la primauté de l'image sur le mot et la pensée est très nette. Le résultat est que ces publications contribuent à un véritable désapprentissage de la lecture et de la réflexion et encouragent la désaffection des jeunes pour la bonne littérature enfantine qui trouve dans ces illustrés un de ses plus dangereux concurrents. »

Il serait vain de vouloir affirmer que l'illustré réclame un plus grand effort intellectuel. Il n'y a aucun doute que sa lecture incline à la presse, mais faire tomber sur la presse enfantine une accusation aussi

grave que « désaffection de la lecture » est une exagération. C'est à notre civilisation tout entière qu'il faudrait s'en prendre, si vraiment cette désaffection était, ce qui n'est pas prouvé. Il est même certain qu'en Europe, les gens d'aujourd'hui lisent davantage qu'autrefois.

L'image serait-elle au contraire un bien... pour l'enfant, alors que l'adulte devrait avoir dépassé ce stade ?

Samuel Roller, professeur de psychologie à Genève, est loin d'être une adversaire de la lecture par l'image pour l'enfant.

« Théoriquement, on n'aurait pas à s'opposer à cette forme de présentation. L'enfant doit pouvoir faire un double cheminement ; de l'image à la conceptualisation verbale, puis du texte écrit à la visualisation. »

D'autre part si ces publications ont tant de succès, c'est qu'elles répondent à un penchant de la nature... Voie de la facilité peut-être. Mais cette satisfaction éprouvée par le lecteur n'est-elle pas la révélation d'un processus psychologique dont on pourrait tirer parti.

Le professeur Roller verrait très bien des livres d'école présentés sous cette forme, faisant au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant une plus grande place au texte.

Toutefois, les partisans de la lecture par l'image pour l'enfant font une réserve. Cette présentation doit être soigneuse, la langue pure, non argotique et sans fautes d'orthographe. Les dessins doivent être soignés, pour ne pas déformer le goût chez l'enfant. Malheureusement, ces beaux principes ne sont que rarement observés et il incombe aux parents et éducateurs de faire un tri parmi ces innombrables publications.

(Jeunesse. — Août 1959. — P. Mandl)
cité par C.R.H.S.M.



**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DES
RETRAITES POPULAIRES**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.



**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ASSURANCE INFANTILE
EN CAS DE MALADIE**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

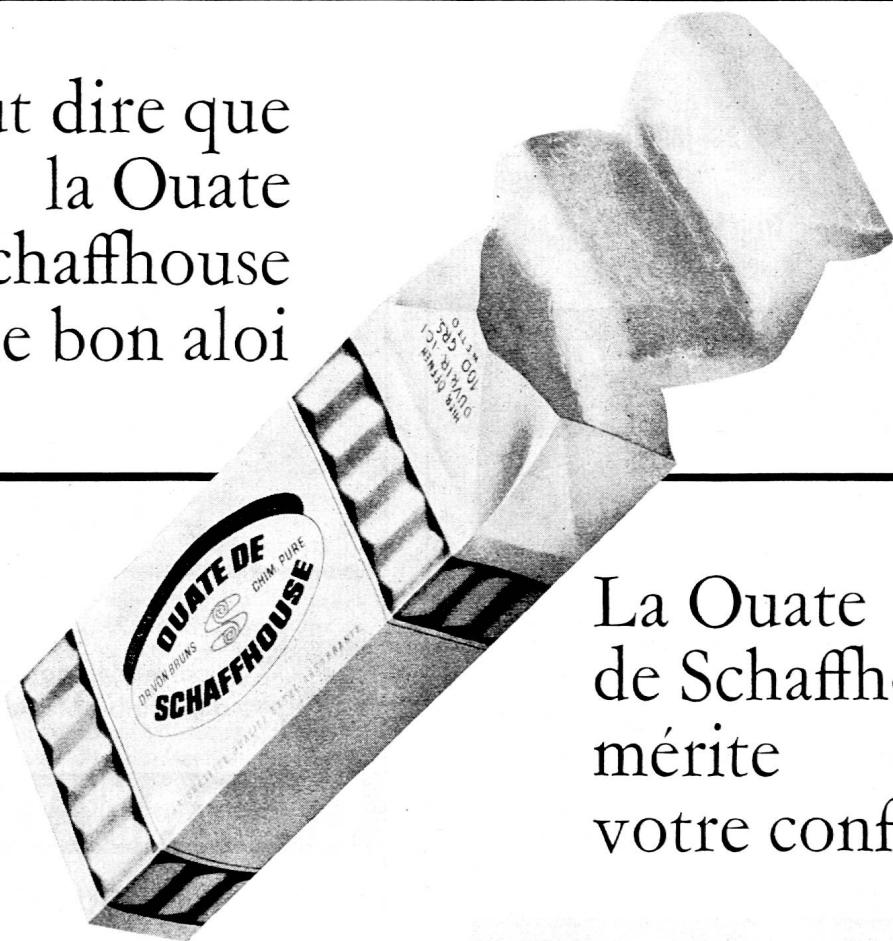
La caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

*La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie*

Siège: rue Caroline 11 Lausanne

On peut dire que
la Ouate
de Schaffhouse
est de bon aloi



La Ouate
de Schaffhouse
mérite
votre confiance

LE
DÉPARTEMENT
SOCIAL
ROMAND
des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue

recommande
ses restaurants à

LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22

Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17

Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47

NEUCHATEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, Rue du Rhône 1

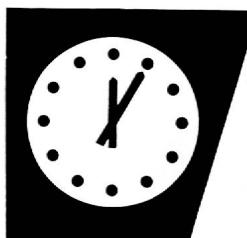


Fabrique d'horlogerie

Fondée en 1885

Tramelan (Suisse)

Téléphone (032) 9 30 52



Il n'est jamais trop tôt –
mais souvent
trop tard pour s'assurer

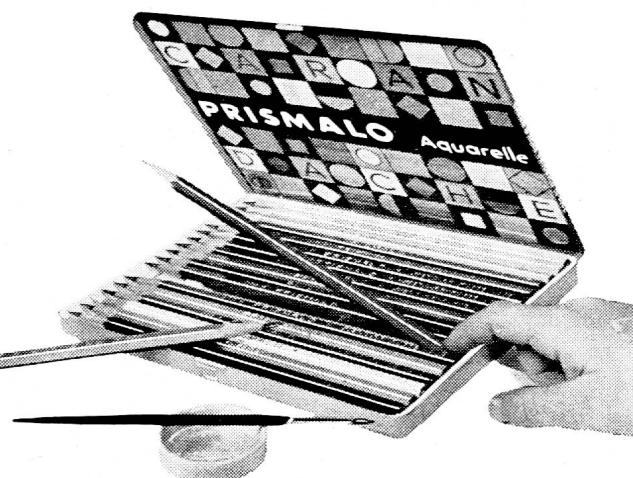
Winterthur
ACCIDENTS

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelles
et de responsabilité professionnelle

PRISMALO

Assortiment scolaire



permet la composition
d'innombrables demi-tons

CARAN D'ACHE

PRODUIT SUISSE

Partie pédagogique

DOCUMENTATION GÉOGRAPHIQUE

Animaux australiens

Quel est l'animal qui a un bec de canard et des pieds palmés, mais aussi une queue de castor, des dents et des poils, qui pond des œufs et allaite ses petits, qui se traîne sur le ventre et sécrète un venin mortel ? Est-ce un oiseau, un mammifère ou un reptile ? C'est tout cela à la fois : c'est l'**ornithorynque paradoxal**.

Quand les premiers explorateurs de l'Australie rapportèrent sa description en Europe, les zoologistes refusèrent d'abord d'ajouter foi à leurs récits. Comment croire à l'existence d'un animal qui réunissait des caractères réputés incompatibles ? Et pourtant, ce monstre vivait bel et bien. On lui donna ce nom grec qui signifie « bec d'oiseau », en y ajoutant un qualificatif qui exprimait l'étonnement des savants.

L'ornithorynque mesure un demi-mètre de longueur, queue non comprise. Son corps est couvert de poils gris. Sa tête se prolonge par un bec large, dur et plat, avec deux narines, pareil à celui du canard. Sa bouche renferme quatre paires de dents cornées et aplatis. Sa queue ressemble à celle des castors, et, comme à ceux-ci, lui sert de battoir. Ses membres sont très courts et terminés par des pieds palmés et griffus ; situés obliquement sur les côtés du corps, ils ne peuvent soulever l'animal, de sorte que celui-ci se traîne sur le ventre, à la façon d'un lézard. Les pattes postérieures, chez les mâles, portent un ergot d'où peut s'écouler un venin très dangereux.

La femelle pond un, deux ou trois œufs mous, ressemblant à ceux des serpents. Quand les petits sont éclos, elle les nourrit de son lait.

L'ornithorynque est un animal amphibie ; il nage sous l'eau les yeux fermés et pourtant avec une grande sûreté. Il creuse dans la berge des rivières des terriers dont la partie habitable est à sec, mais dont l'ouverture débouche sous l'eau, comme ceux des castors. Ils se nourrit de petits animaux : vers, larves, crustacés d'eau douce.

L'**échidné porc-épic** présente plusieurs des caractères de l'ornithorynque : il est ovipare et allaite ses petits ; il a des pattes courtes et un bec. Mais ses poils sont remplacés par de longs piquants et il a comme le hérisson la faculté de se mettre en boule devant un ennemi. Il n'a pas de dents, car il se nourrit de fourmis, qu'il recueille à l'aide de sa langue gluante. C'est un animal nocturne, qui passe le jour dans son terrier.

L'ornithorynque et l'échidné constituent à eux seuls l'ordre des **monotrèmes**. Ce nom leur est donné parce qu'ils ont, ainsi que les oiseaux et les reptiles, un seul orifice, le cloaque, pour les excréments liquides et solides. On ne trouve pas de monotrèmes en dehors de l'Australie, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Guinée. Les monotrèmes sont un chainon entre les oiseaux et les mammifères.

Mais les mammifères australiens par excellence sont les **marsupiaux**. L'Australie en héberge une centaine d'espèces, de toute taille, de tout aspect, de tout régime alimentaire, de tout genre de vie : quadrupèdes,

bimanes, palmipèdes, chiroptères, marcheurs, coureurs, sauteurs et grimpeurs ; insectivores, granivores, herbivores, carnivores, omnivores ; petits comme une souris ou grands comme un homme. Ce qu'ils ont de commun, c'est qu'ils mettent au monde, après une très brève gestation, des petits incomplets et minuscules, qui achèvent leur développement dans une poche marsupiale ou marsupium (mot latin qui signifie bourse), où ils trouvent les mamelles. Nous ne décrirons que quelques-uns de ces animaux singuliers.

L'opossum (dont un cousin est la sarigue d'Amérique) est un grimpeur à la queue prenante ; il est insectivore et carnivore. Adulte, il mesure un demi-mètre ; mais son petit, à la naissance, n'est pas plus gros qu'un pois et doit séjournier deux mois dans la poche marsupiale avant d'être capable de vivre en plein air. On chasse l'opossum pour sa fourrure.

Le pétalure est un écureuil volant. Il a une longue queue très fournie ; il possède entre les membres une membrane velue, qui s'élargit en parachute lorsqu'il se jette, pattes étendues, d'un arbre à un autre. Il est omnivore.

Le thylacine ou loup de Tasmanie (qui vit dans cette île) a la taille et à peu près l'apparence d'un chien-loup ; il s'attaque aux troupeaux, aussi le chasse-t-on activement. Il est en voie de disparition.

Le koala cendré vit dans les eucalyptus. Il ressemble à un ours en peluche. Il dort presque tout le temps, pelotonné dans la fourche d'un arbre ; il est difficile de l'apercevoir, car son pelage se confond avec l'écorce. Il se réveille pendant la nuit, broute quelques feuilles, puis, l'estomac plein, se blottit de nouveau entre deux branches et se rendort. Il est doux et passif ; lorsqu'on le dérange, il entrouvre un œil étonné et ne cherche ni à se défendre ni à s'enfuir. C'est le « paresseux » australien. Détail curieux : il ne boit jamais. La sève des feuilles suffit à étancher sa soif. Le mot « koala » signifie « je ne bois pas » dans un dialecte indigène.

Quant au **kangourou**, il peut atteindre la taille d'un homme et peser cent kilos. Ses pattes antérieures lui servent de mains. Ses organes de locomotion sont ses pattes postérieures et sa queue longue et puissante, sur laquelle il prend appui pour bondir. Il fait des bonds énormes ; dans les régions où il vit, on est obligé de porter à trois mètres la hauteur des clôtures pour l'empêcher de dévaster les pâtures.

A sa naissance, le kangourou est une sorte de larve grisâtre, informe, nue et aveugle, qui ne mesure pas deux centimètres. Cet embryon périrait inévitablement s'il ne retrouvait un abri dans le sein de sa mère, dans la poche marsupiale. On a cru longtemps que sa mère elle-même l'y mettait ; c'est une chose impossible : les dures pattes de l'adulte écraseraient le frêle nouveau-né. En réalité, c'est le petit kangourou qui, poussé par un merveilleux instinct, chemine sur le ventre de sa mère, rampant et glissant,

dans un chemin de bave qu'elle y entretient, jusqu'à ce qu'il trouve le marsupium et s'y installe.

Là, il tête presque sans arrêt, grandit, prend forme. Un beau jour, il met le nez à la fenêtre. Quelques semaines plus tard, il se hasarde au dehors, fait ses premiers bonds, apprend à brouter. Mais, dès qu'il est fatigué ou qu'une frayeur le prend, il se hâte de réintégrer le logis maternel. Et puis, quand il atteint ses cinq ou six mois, sa mère lui donne son congé définitif.

Pour la femelle kangourou traquée par un chasseur ou un chien dingo, un petit de quelques mois est une charge encombrante. Aussi la voit-on parfois dans sa fuite se débarrasser de son enfant pour aller plus vite. Projeté hors de la poche marsupiale, l'abandonné court se cacher dans le buisson le plus proche, ce qui lui vaut généralement d'être sauf, car le chasseur poursuit naturellement la plus grosse proie.

Monotremes et marsupiaux, tels sont les mammifères australiens, ou du moins les mammifères autochtones. Car les autres — chiens et chats domestiques, chevaux de selle, chameaux afghans porteurs de balles de laine, porcins et bovins, et les cent trente millions de moutons et les milliards de lapins — sont des immigrés récents, venus au siècle dernier avec les Anglais. Le dingo, cependant, un chien sauvage qui devient souvent le compagnon de chasse des Noirs, est venu il y a quelques milliers d'années, peut-être avec les premiers hommes qui s'établirent dans le continent.

Les chemins de fer australiens

Fédéralisme ferroviaire

Dans notre Europe divisée ethniquement et politiquement, vous pouvez monter à Paris dans une voiture de l'Orient-Express et n'en descendre qu'à Constantinople ou Athènes, ayant traversé une demi-douzaine de pays sans changer de train. Dans l'Australie fédérée et peuplée presque uniquement de Britanniques, les frontières des Etats sont pour les trains des barrières infranchissables. De Brisbane à Perth, on ne vous demandera pas de passeport, mais vous devrez changer quatre fois de wagon. Car l'écartement des rails diffère d'un Etat à l'autre :

Queensland 1 m. 067 ; Nouvelle-Galles du Sud 1 m. 435 ; Victoria 1 m. 604 ; Australie méridionale 1 m. 604 et 1 m. 067 ; Australie occidentale 1 m. 067.

Comment une situation aussi singulière a-t-elle pu s'établir ? C'est ce que nous allons expliquer.

Les Anglais se sont installés en Australie dès la fin du XVIII^e siècle, dans un pays à peu près vide. Ils occupèrent quelques points de la côte — Sydney, Melbourne, Adélaïde, Brisbane, Perth — qui devinrent les centres d'autant de colonies ; capitales économiques et politiques d'arrière-pays agricoles, pastoraux et miniers.

Entre ces diverses colonies égrenées sur un littoral de cinq à six mille kilomètres, presque aucune relation. Pas de contact territorial réel : elles étaient séparées par de vastes espaces inhabités. Peu d'échanges commerciaux (et qui pouvaient d'ailleurs se faire par cabotage) : elles envoyait leur laine, leurs céréales et leurs minéraux en Grande-Bretagne, d'où elles recevaient des produits manufacturés et du charbon. Aucun lien politique : chaque colonie relevait directement de la Couronne.

Il n'est donc pas étonnant de constater que chaque colonie australienne construisit son réseau de chemins de fer, dans la seconde moitié du siècle dernier, en s'inspirant uniquement de ses propres besoins. Dans les Etats les plus peuplés, Victoria et Nouvelle-Galles, où l'on pouvait prévoir un trafic de voyageurs et de marchandises d'une certaine importance, on adopta de larges écartements de rails. Dans le Queensland et dans l'Ouest, à la population très rare, on se contenta de voies étroites et de trains plus légers, moins coûteux et bien suffisants pour de faibles transports.

Peu à peu, cependant, les zones de peuplement s'élargirent et entrèrent en contact, les réseaux ferroviaires s'allongèrent et se rejoignirent, les relations de tout genre entre les divers Etats se multiplièrent. Faits qui se traduisirent sur le plan politique en 1901 par la constitution de la Confédération australienne et par la création d'un gouvernement fédéral.

Alors apparurent les graves inconvénients de l'inégalité de largeur des voies. Il faut transborder les marchandises à chaque frontière, d'où perte de temps et d'argent ; on y remédie partiellement en multipliant les « containers » que des grues puissantes font passer de wagon à wagon. Le matériel ferroviaire n'est pas rationnellement employé ; il arrive fréquemment que tel réseau manque de wagons par suite d'accroissement momentané du trafic, tandis que les réseaux voisins ont des quantités de wagons vides qu'ils ne peuvent lui prêter. Pendant la guerre du Pacifique, au moment où l'Australie se mettait hâtivement en état de défense contre une agression japonaise attendue, d'énormes embouteillages se produisirent aux frontières, et quelques bombardements aériens auraient pu paralyser tout le trafic.

Le gouvernement fédéral se préoccupe de cette situation. Il voudrait convertir à l'écartement dit « normal » de 1,435 m. un certain nombre de lignes, ce qui permettrait entre autres de se rendre de Brisbane à Perth sans changer de train. Mais cette transformation coûterait très cher, et d'autre part il répugne à l'Etat de Victoria (écartement 1,604 m.) de dépenser des sommes énormes pour diminuer la capacité de transport de son réseau.

L'Australie (avec la Tasmanie) possède 45 000 kilomètres de voies ferrées. C'est à la fois très peu pour l'étendue du territoire, et beaucoup pour le chiffre de la population.

Australie 1 km. de ligne pour 185 km² et pour 200 hab. Suisse 1 km. de ligne pour 7 km² et pour 900 hab. Etats-U. 1 km. de ligne pour 22 km² et pour 500 hab.

Les neuf dixièmes des lignes australiennes appartiennent aux Etats, soit qu'elles aient été construites par eux, soit que, établies et exploitées d'abord par des compagnies privées, elles aient été ensuite nationalisées. Il n'y a plus qu'un millier de kilomètres de lignes privées. Le gouvernement fédéral a fait construire pour sa part quelques milliers de kilomètres de voies, avec le consentement des Etats intéressés. Le fédéralisme règne donc en Australie dans le domaine ferroviaire, contrairement à ce qui existe dans notre pays.

Le chemin de fer du désert

La quasi-totalité de la population australienne vit aux deux extrémités du continent (voyez manuel-atlas fig. 213). C'est là également que se trouvent presque toutes les voies ferrées.

Un désert qui porte le nom expressif de Nullarbor sépare la région de Perth de celle d'Adélaïde. Aussi, tandis que les divers réseaux orientaux se sont raccordés déjà à la fin du siècle dernier, celui de l'Extrême-Sud-Ouest de l'Australie (Perth, Albany, Coolgardie) est resté isolé plus longtemps.

En 1917, une ligne fédérale a mis fin à cet isolement. En reliant l'Australie méridionale à l'Australie occidentale, elle a créé ce qu'on peut appeler le Transaustralien, voie ferrée unissant les cinq capitales d'Etats.

Cette « ligne du désert » est à écartement normal, contrairement aux deux réseaux qu'elle relie. Longue de 1800 kilomètres, elle est desservie par des locomotives à grande vitesse dont les tenders peuvent emmagasiner 17 tonnes et demie de charbon ; cela leur permet de faire 900 kilomètres sans reprendre du combustible.

Il faut pourvoir à l'alimentation des cheminots qui entretiennent la voie ou desservent les quelques stations de la ligne. Un hebdomadaire « train du boucher » leur apporte le ravitaillement ; il comprend entre autres un wagon à bestiaux où l'on abat les moutons en cours de route pour approvisionner l'étal ambulant.

Le chemin de fer du Nullarbor comporte la plus longue voie rectiligne qui soit au monde : 531 kilomètres en ligne droite, la distance de Genève à Cologne ! Mais est-ce vraiment une ligne droite ? Sur la carte, oui. Seulement la terre est ronde, et toute horizontale est un arc de cercle. Or, un arc de 531 kilomètres, à la surface du globe, a une flèche de 11 kilomètres. Si l'on voulait embrasser d'un seul regard tout le secteur rectiligne, il faudrait s'élever, à l'une de ses extrémités, de 44 kilomètres... On aurait alors un spectacle étonnant, qui évoquerait sans doute ces longs canaux que les astronomes crurent apercevoir au siècle dernier sur la planète Mars.

Trains spéciaux

Les conditions de climat et de peuplement si particuliers de l'Australie ont nécessité la création de trains dont on ne verrait guère l'utilité sur nos lignes. Nous avons déjà mentionné le train du boucher. En voici quelques autres, d'après un article de la revue française « Chemins de fer ».

« Un train d'eau circule entre Broken Hill, ville de la Nouvelle-Galles du Sud fabuleusement riche en zinc et en plomb argentifère, mais pauvre en eau, et Ménindie, autre ville située à 120 kilomètres au sud-est, sur la rive du Murray. Le train se compose de 14 wagons-citerne de 32 000 litres chacun. On fait le plein à Ménindie, et à Broken Hill on vide le tout dans une longue rigole d'où l'eau est pompée jusqu'aux réservoirs de la ville. En période de sécheresse, il circule jusqu'à huit trains d'eau par jour. Disons cependant que des plans sont à l'étude pour la construction d'un pipe-line.

Les chemins de fer australiens apportent leurs services d'hygiène aux familles isolées. C'est le but des trains de « santé infantile ». On appelle ainsi des voitures spécialement aménagées en cliniques infantiles, avec logements d'infirmières, qui sont attelées aux trains réguliers, et qui séjournent à dates régulières dans des gares déterminées.

Le Queensland a trois trains de soins dentaires dans lesquels des dentistes suivent régulièrement 30 000 enfants disséminés dans toute le pays desservi par le rail. L'une des voitures transporte une automobile qui amène le dentiste dans les coins les plus reculés.

Avant la guerre, des trains d'instruction pour l'amélioration des techniques agricoles, avec expositions, conférences et projections cinématographiques, parcouraient régulièrement l'Etat de Victoria. »

Henri Rebeaud.

ENCORE QUELQUES MOTS AU SUJET DE « L'INVENTAIRE D'INTÉRÊTS » DU PROFESSEUR KUDER

Qu'on nous excuse de reprendre encore la plume après notre article (No 30) : cela est assez contraire aux « bons usages » d'une thèse, mais nous paraît nécessaire vu que nous remettons les résultats de cet Inventaire aux élèves examinés, et que nous prenons par là une certaine responsabilité à leur égard. Les maîtres de ces élèves pourront ainsi corriger ou modifier sur quelques points une interprétation unilatérale et peut-être dangereuse de ces résultats.

Tout d'abord, un fait que nous n'avions pas mis suffisamment en relief : c'est qu'il n'y a pas nécessairement concordance entre les intérêts et les aptitudes d'un individu. Les recherches de Adkins et Kuder (1940) ou de Triggs (1943) sur les « corrélations » — c'est-à-dire la parenté — entre certaines mesures d'intérêts (à l'Inventaire de Kuder) et certains « scores » d'aptitudes parallèles à ces intérêts (à des tests numériques et verbaux) montrèrent une relation « significative » entre aptitudes et intérêts (environ 40), mais pas assez large pour qu'une de ces mesures puisse remplacer l'autre. D'autres tests d'aptitudes, à l'avenir, montreront peut-être des corrélations plus élevées avec les intérêts ; toujours est-il que « dans l'orientation, concluait Kuder (Manuel, p. 21), l'utilisation du profil d'intérêts devrait toujours inclure une considé-

ration de mesures d'aptitudes ». Nos résultats ne sont donc qu'un complément, utile, pensons-nous, aux conseils fondés sur les mesures d'aptitudes — ainsi que sur les résultats scolaires — que peuvent donner les conseillers d'orientation ; mais il serait dangereux, dans bien des cas, de ne se fonder que sur les résultats de l'Inventaire. (Dans deux domaines pourtant : la vente ou la publicité, et le service social, il n'existe à notre connaissance aucun test d'aptitude spécifique ; les mesures d'intérêt, avec une mesure de « niveau », semblent donc ici d'une grande utilité.)

Deuxième point : l'Inventaire d'intérêts de Kuder ne comprend qu'une seule échelle, celle des intérêts pour la « mécanique », pour représenter toute la gamme des métiers artisanaux ou industriels, dits de « transformation des biens » accessibles à la fin des classes primaires et si nécessaires à la vie d'un pays : par exemple les métiers de cuisinier, tailleur, menuisier, ceux du bâtiment, etc... Or, le profil donné par cet Inventaire semblerait les méconnaître, et risquer par là de les faire passer à l'arrière-plan dans l'esprit des jeunes... Pratiquement donc, par rapport à l'Inventaire d'intérêts, ces métiers nous semblent pouvoir être conseillés chaque fois que les résultats à l'échelle « mécanique », sans atteindre le centile 75 ou 80, dé-

passent pourtant le centile 40 (paraissant indiquer par là l'intérêt pour un travail manuel, plutôt que pour la mécanique à proprement parler) ; et cela, sans trop tenir compte de résultats supérieurs aux échelles littéraire ou de service social, aux débouchés très aléatoires et restreints à ce niveau. D'autres professions manuelles, par contre, comme celle de typographe, semblent plutôt être soutenues par d'autres intérêts (ici, d'après les données du professeur Kuder, l'échelle « travail de bureau », indiquant l'intérêt pour un travail minutieux et précis tel que celui des typographes).

Signalons encore que l'échelle « littéraire », plus que le goût pour les études littéraires, tel que l'implique chez nous ce terme, paraît indiquer plus exactement un « goût pour écrire » qui, s'il est très vif chez les écrivains, les journalistes ou les avocats, est également présent dans d'autres professions (en combinaison avec d'autres intérêts, ainsi que nous l'avions montré dans notre article en donnant deux exemples). Il est évident, par ailleurs, que ce test — pas plus que d'autres — n'a l'ambition de pouvoir découvrir, par exemple, les futurs grands romanciers, ou les futurs Renoir ou Picasso !...

Enfin, si nous avons indiqué nos raisons de préférer cet Inventaire à d'autres — celui de Strong en particulier — vu le défaut d'une « validation » faite en Europe, nous ne pensons pas pour autant que ceux-ci ne puissent pas être précieux à l'occasion, lors du choix d'une profession libérale, par exemple. (Le professeur Kuder a d'ailleurs, lui aussi, préparé tout

récemment un inventaire et des « grilles » spéciaux à cet effet.)

Concluons en disant que, si nous n'avons pas mentionné de travaux français dans notre article, le mois dernier, cela ne signifie pas que les psychologues et orienteurs français ne s'intéressent pas, eux aussi, à cette question — ainsi qu'en témoignent plusieurs recherches et articles parus dans des revues françaises. L'Europe est certes en retard, dans ce domaine, par rapport à certains pays mieux « outillés » ou organisés tels que les Etats-Unis ; mais rappelons que ce fut un Européen — le philosophe allemand Spranger — qui, par ses observations sur les « formes de vie » humaines (1925), inspira l'une des premières techniques américaines d'étude des intérêts (le « Study of Values » d'Allport et Vernon). Ceci nous consolera peut-être de cela...

J.-P. Descombes.

P.S. — Quel rôle jouent donc les instituteurs, pourrait-on se demander, dans le développement des intérêts de leurs élèves ?... Il serait certes intéressant de faire une recherche à ce sujet, en leur demandant par exemple, à eux aussi, de remplir le même Inventaire que leurs élèves — mais cela n'est pas à notre programme. Il nous semble, en tout cas, que ce rôle des instituteurs (ou des maîtres secondaires) et fondamental, dans la mesure où ils préparent leurs élèves à répondre à un tel Inventaire, par la connaissance qu'ils leur donnent des activités professionnelles — par l'« initiation à la vie » que peut constituer leur enseignement. Qui dit mieux ?...

Les meubles d'école PALOR offrent tant d'avantages importants ...



que, de plus en plus, les autorités scolaires et les instituteurs demandent les tables, chaises et pupitres de maître palor.

Les sièges d'élèves se distinguent par leur forme Palor en UH, unique en son genre (demandes de brevets déposées en Suisse et à l'étranger). Ils sont plus stables, ne peuvent pas retomber brusquement et empêchent les élèves de se balancer et s'empiler mieux que toutes les autres chaises d'école.

Les tables d'école palor sont commodes et laisseront davantage de place pour les jambes. Leur plateau est recouvert d'une plaque Kellco, matière très durable et extrêmement résistante à l'usure et facile à nettoyer. Nous sommes volontiers prêts à vous soumettre des devis sans engagement, des prospectus et des références.



palor

Meubles d'école et tableaux noirs

PALOR S.A., Niederurnen/GL tél. 058/413

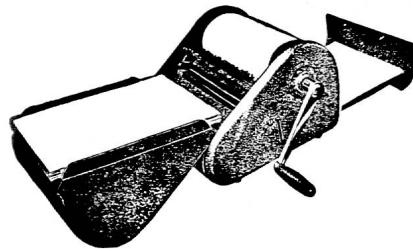
Bureaux de vente à Bâle, Olten, Lausanne et Chiasso.

Bureau technique à Rheineck/SG.

Une grande innovation dans le domaine de la reproduction :

le CITO MASTER 115

(fabrication suisse)



L'hectographe
le plus vendu
dans les écoles
romandes.

Pour n'importe quel
dessin, géographie,
botanique, géomé-
trie, musique, chant,
tableaux - horaires,
travaux d'exams-

de bibliothèque, programmes de soirées, communications aux parents, circulaires, etc., aucun duplicateur mieux approprié ! Le CITO MASTER 115 travaille proprement, rapidement, sans encre, ni stencil. Il vous assure des copies en plusieurs couleurs par tirage. Les originaux peuvent être conservés et réutilisés. Portable, très solide, il est simple à l'emploi. CITO MASTER 115 est l'appareil scolaire idéal. Demandez-en la démonstration sans engagement.

Représentation générale Vaud / Valais / Genève :
P. E M E R Y, Avenue de Lavaux 70b, PULLY
Tél. (021) 28 74 02

Pour Fribourg / Neuchâtel / Jura bernois :
W MONNIER, ch. des Pavés 3, Neuchâtel, tél. (038) 5 43 70
Fabriqué par Cito S.A. Bâle.

Que vous lisiez
Que vous écrivez
... de l'école au bureau
toujours

SUR LES DEUX RIVES...
5-7, rue Lévrier
5, rue de la Confédération
GENÈVE

NAVILLE & Cie S.A.

Votre librairie ▲ Votre papetier ▲ JOURNAUX ▲ REVUES



AUTO-ÉCOLE
≡ A. B. C. ≡
DANIEL BEZENÇON

Petit-Chêne 38 (Place de la Gare)
Tél. (021) 22 22 86 entre 20 et 21 h.



POUR VOS COURSES D'ÉCOLE:

**Timbres de la Caisse suisse de
voyage, gratuits contre les bul-
letins de garantie placés dans
chaque paquet de**

Pâtes de Rolle



VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S.A. MONTREUX

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts,
catégorie A et B

Bons de caisse

PAPETERIE de ST LAURENT

Charles Krieg

Tél. 23 55 77

RUE ST LAURENT 21

Tél. 23 55 77

LAUSANNE

ARTICLES TECHNIQUES • MEUBLES DE BUREAU EN BOIS



FORTUNA

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
ZURICH

Bureau pour la Suisse romande
Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès

Grandes assurances de capitaux

Assurances populaires

Assurances de groupes

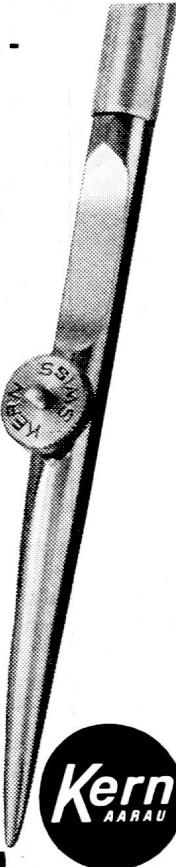
**Le chrome dur -
plus dur, bien
moins vite usé
que l'acier!**

En appliquant la technique du chromage dur, KERN donne à ses compas de précision un standard de qualité encore inconnu. Grâce au chromage dur, KERN dépasse aujourd'hui largement la plus grande résistance à l'usure que l'on ait obtenue jusqu'ici. Votre nouveau compas KERN ne connaîtra ni rouille, ni oxydation, ni ternissure... conservera pratiquement son éclat de neuf.

Compas de précision
**chromés dur -
une qualité KERN
encore meilleure ...
au même prix!**

En vente dans les commerces de la branche.

KERN & CIE, SA, AARAU
fondés en 1819



27 décembre 1959 - 4 janvier 1960

Pour bien clore l'année « SERAG » organise pour vous

Séjour de repos et d'agrément à LEVANTO (Riviera tyrrhénienne)

avec excursions à Rapallo - Porto-Fino - La Spezia
Porto-Venere - Pise



Voyage en première classe - Tout compris: Fr. 390.-
Maximum 32 participants

Délai d'inscription: **18 novembre 1959**

Renseignements et programme détaillé seront envoyés
par « SERAG » chez M. M. de Mosch-Meier -
3, Quai du Mont-Blanc - Genève - Tél. (022) 32 31 60



BANQUE POPULAIRE SUISSE